

## REGLEMENT INTERIEUR

### 1- OBJET

Le présent contrat constitue le seul et unique cadre juridique devant exister entre l'adhérent et le club STATION NORD (10 rue du Nord 21000). Ce règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des adhérents de la salle STATION NORD.

A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement.

Ils devront se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la direction.

### 2- DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

La salle propose à la clientèle la pratique de cours collectifs en méthode Pilates. L'établissement comprend différents espaces :

- 3 salles de cours
- 1 espace individuel

Ces espaces sont placés sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés.

### 3- HORAIRES D'OUVERTURE

De 9H30 à 20H15 du lundi au vendredi. De 9H à 12H le samedi. Pour les horaires de cours se référer au planning.

### 4- CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux différentes activités de la salle est subordonné au paiement d'une carte d'abonnement ou de séances, et à la fourniture du contrat d'inscription.

Les cartes d'abonnement sont nominatives. Dès son arrivée à la salle, l'adhérent doit sortir sa carte d'abonnement à l'accueil et la déposer dans le support prévu à cet effet.

Par mesure de sécurité, l'accès à la salle est strictement interdit à tout enfant âgé de moins de 16 ans.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès aux cours si l'adhérent arrive avec plus de 5 minutes de retard. Ceci pour le bon déroulement et le bien-être des autres élèves déjà présents.

L'adhérent estime que sa condition physique et son bon état de santé lui permettent de suivre les cours collectifs.

Une carte d'abonnement de la salle est non transmissible et non remboursable. Les périodes justifiées par un certificat médical pourront être reportées.

Chaque abonnement souscrit est défini par une date de début et une date de fin.

Les séances non effectuées pourront être rattrapées pendant la période d'engagement uniquement.

Concernant les cartes séances, leur date d'expiration est fixée à 1 an à partir de la date de la première séance réalisée à la salle.

### 5- TENUE – HYGIENE – RESPECT MUTUEL

Il est formellement interdit de pratiquer une activité avec des chaussures. Le port de chaussettes, de chaussons de danse ou pieds nus sont les seules conditions dans lesquelles les cours peuvent être suivis. Le port d'une tenue correcte est exigé. Confortable et souple de préférence. Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette est obligatoire. L'adhérent s'oblige à l'utilisation des vestiaires avant toute activité au sein du club. La mise à disposition des équipements (vestiaires, toilettes) entraîne le respect de ceux-ci. Toute détérioration par l'adhérent entraîne des réparations à sa charge.

L'adhérent s'engage à adopter une attitude de respect à l'égard du personnel de la salle et des autres adhérents.

### 6- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les adhérents s'engagent par leur signature à ne pas récuser le montant dû, qu'ils participent ou non aux cours collectifs. Le paiement de la somme totale de l'abonnement souscrit est payable le jour de la signature du présent contrat. L'abonnement est payable au comptant par chèque (s) bancaire(s), par carte bleue, en espèces.

Type d'abonnement souscrit :

- Formule Liberté (cours collectifs) : accès limité à 1,2 ou 3 séances par semaine selon une durée choisie et déterminée par l'adhérent (1, 3, 6, 9 ou 12 mois)

- Formule Etudiante (cours collectifs) : accès limité à 1,2 ou 3 séances par semaine selon une durée choisie et déterminée par l'adhérent (1, 3, 6, 9 ou 12 mois). Ce tarif spécifique proposé à travers cette formule sera accordé sur présentation d'un justificatif d'un statut étudiant uniquement.

- Formule Privilège (cours collectifs) : carte de 5, 10 et 20 séances. Chaque carte doit être utilisée dans une période de 12 mois. Au delà, les séances non-utilisées sont perdues. Aucun abonnement ne sera remboursé, mais éventuellement prolongé pour des raisons professionnelles ou médicales (justificatifs obligatoires) pour une durée ne dépassant pas une année.

- Formule COACHING (cours individuels) : carte de 5, 10 et 20 séances. Chaque carte doit être utilisée dans une période de 12 mois. Au delà, les séances non-utilisées sont perdues. Aucun abonnement ne sera remboursé, mais éventuellement prolongé pour des raisons professionnelles ou médicales (justificatifs obligatoires) pour une durée ne dépassant pas une année.

### 7- TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Conformément aux dispositions des articles L611-1 et R612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de 2 mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. .

Le médiateur est MEDIATION.NET. Il peut être directement saisi en ligne à l'adresse suivante : [www.mediation-net-consommation.com](http://www.mediation-net-consommation.com) ou par courrier MEDIATION-NET-34 rue des Epinettes – 75017 Paris

Le

« Lu et approuvé »

Signature